



## **MAIRIE DE MANTES-LA-JOLIE vs CAC GEORGES BRASSENS : MENSONGES ET CALOMNIES**

Par son communiqué violent contre l'association CAC Georges Brassens et ses dirigeantEs, la municipalité de Mantes-la-Jolie poursuit son travail de destruction en cherchant aujourd'hui à **nous spolier de nos biens**. Elle nous contraint à y répondre par une action en justice contre des accusations diffamatoires et calomnieuses.

Toute la situation actuelle est de la seule responsabilité de l'équipe municipale : huit licenciements et la fin d'une association qui, du propre aveu de l'ancien Maire, remplissait des fonctions de service public culturel depuis des dizaines d'années.

### **Concernant les locaux, il n'y a eu ni dégradations, ni pillage, ni vols.**

Nous avons été obligés de démonter et déménager tout le matériel acquis par l'association au fil des années car :

- tout ce qui a de la valeur doit être mis à l'abri pour être remis à la justice en tant qu'actifs de l'association à liquider,
- tout le reste doit être évacué, conformément aux exigences de la Mairie qui a rédigé la convention d'occupation stipulant une remise des locaux VIDES.

**Le matériel, propriété de l'association CAC Georges Brassens, est stocké dans un entrepôt loué par nos soins.** Suite à notre demande auprès du Tribunal de mise en liquidation judiciaire, il est là à disposition de la justice, l'audience n'étant programmée que le 12 janvier 2018 pour cause d'encombrement judiciaire. Cela concerne tous les meubles et matériels de spectacles équipant les salles du CAC que **la mairie semble considérer comme sien alors qu'il n'en est rien.**

Cette situation était prévisible dès la dénonciation de la convention en juillet dernier. Si, comme elle le prétend, la mairie avait été soucieuse du bien public, elle aurait pu proposer de racheter les équipements en place. Elle a préféré, au lieu du dialogue, fonctionner à coups de diktats, visite d'huissier, ultimatums... ou refus de nous répondre et manipuler l'opinion par une communication mensongère que nous ne pouvons accepter.

Tout cela, la municipalité le sait parfaitement, elle l'a même minutieusement préparé. Au-delà du coup de communication, il s'agit de la part du Maire d'un mensonge délibéré. A titre d'exemple, la photo présentant soi-disant des câbles arrachés, montre en fait l'emplacement du serveur informatique, propriété de l'association et démonté avec soin. Par respect pour le premier magistrat de cette ville, nous voulons croire qu'il n'est pas encore au courant de toutes les turpitudes de son équipe.

Les victimes de tout cela sont notre association, ses adhérentEs et les associations usagères, qui ont tenté pendant six mois de résister à des décisions injustes et brutales.

Nous restons bien entendu à la disposition de tout un chacun pour éclairer sur ces évènements et restituer ce qui est incontestablement un gâchis de politique publique.

**Contact : 07 76 78 72 31 – [contact@cacgeorgesbrassens.com](mailto:contact@cacgeorgesbrassens.com)**